# Appels à manifestation d’intérêt pour les observateurs de la Convention citoyenne



CONVENTIONS CITOYENNES PUBLIÉE LE 20/10/2022

Pour répondre à son objectif d’ouverture et de transparence, la Convention citoyenne sur la Fin de vie sera accessible aux milieux universitaires en permettant à des chercheurs et étudiants d’observer les travaux des citoyennes et citoyens tirés au sort.

Le 13 septembre dernier, le Président de la République a annoncé le lancement d’une Convention citoyenne sur la fin de vie, dont le pilotage a été confié au Conseil économique, social et environnemental, conformément à sa mission de carrefour de la participation citoyenne.

La convention citoyenne réunira 150 citoyennes et citoyens qui pourront directement apporter leur vécu, s’informer de manière éclairée, approfondir pour construire du dialogue, débattre, et enfin esquisser des perspectives et des consensus.

Pour piloter ce dispositif, le CESE a désigné un Comité de Gouvernance. Aujourd'hui, le CESE souhaite garantir l'ouverture et la transparence de la Convention en permettant l'observation de ses travaux tout au long du dispositif.

## Deux appels à manifestation d’intérêt sont lancés afin de permettre à chacune et chacun de candidater.

Les formulaires reçus seront analysés par le Comité de gouvernance en lien avec le GIS Démocratie pour veiller à la pluralité des projets. Les personnes intéressées ont jusqu'au dimanche 13 novembre 2022 pour candidater par l'intermédiaire des formulaires suivant :

> *Pour les **chercheurs-observateurs** : https://forms.gle/9WtKcS1KHD8GTwav6*
>
> *Pour les **étudiants-observateurs** (niveau M1 et M2 en lien avec un professeur de leur cursus) : https://forms.gle/KuZJiWwqRJcsY8Xc6*

**Les candidats retenus en seront informés au plus tard le 30 novembre 2022**.

Une charte régira les règles de présence des chercheurs-observateurs et de leurs recherches au cours de la Convention citoyenne, ainsi que les engagements réciproques avec le CESE. Les chercheurs-observateurs devront notamment s'engager à respecter une posture de retrait et de neutralité vis-à-vis du dispositif.

© - copyright CESE - Novembre 2026